

Dr Bouleçane .A

Maitre assistante en pédopsychiatrie

T.D de 5<sup>ème</sup> année médecine

Module de psychiatrie

Année universitaire 2015-2016

## **La psychiatrie médico-légale**

### **I-Introduction :**

Dans le domaine de la psychiatrie médico-légale, le psychiatre s'occupe de l'examen des auteurs des faits, l'évaluation de la responsabilité, de l'état de santé mentale ou du dommage psychique.

### **II-Modalités d'hospitalisation en psychiatrie :**

#### **a-l'hospitalisation libre :**

Il existe un accord du patient pour l'hospitalisation qui ne diffère en rien d'une hospitalisation en médecine ou en chirurgie.

Dans ce cas la personne dispose des mêmes droits en matière de liberté individuelle que ceux reconnus aux malades hospitalisés pour une autre cause.

Cette personne peut à tout moment, décider de sa sortie contre l'avis du médecin en signant une décharge de responsabilité.

#### **b-hospitalisation à la demande d'un tiers :** elle constitue un des deux

Modes d'hospitalisation sans consentement. On parle aussi d'hospitalisation sous contrainte, c'est une hospitalisation par la demande de la famille ou de l'entourage d'une personne.

Les troubles mentaux constatés doivent rendre impossible le consentement de la personne à être hospitalisée, le patient n'a pas le droit de quitter l'hôpital de sa propre volonté.

#### d-L'hospitalisation d'office:

C'est le deuxième mode d'hospitalisation sans consentement, elle s'applique aux personnes dont les troubles mentaux, compromettent l'ordre public ou la sûreté des personnes, les conséquences sont identiques à celles résultant d'une HDT .

La levée de l'HO se fait par un certificat médical rédigé par le psychiatre et envoyé dans les 24h au wali.